



**Conseil Municipal du 9 juillet 2025**

**Délibération n°2025.07.08**

Date de convocation : 03/07/2025

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

**Maire : M. Patrick GUEN**  
**Secrétaire de séance : M. Eric MIOSSEC**

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 9 juillet 2025 sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

**Étaient présents** : M. Patrick GUEN, M. Sebastien DELANOE, Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Bruno ARRIAGA, Mme Virginie SOCHARD, Mme Sonia SENANT, M. Frédéric RICHARD, M. Régis MIOSSEC, Mme Claudie DEMANGE, M. Joël CHOQUER, Mme Alicia CAROFF, Mme Emmanuelle BERTEVAS, M. Eric MIOSSEC, M. Gilles CRIBIER,

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : Mme Gwénola MEVEL qui a donné pouvoir à Mme Virginie SOCHARD, M. Yann BELLEC qui a donné pouvoir à M. Eric MIOSSEC

**Absent(s)** : Mme Angélique QUERE, M. Vincent BOUTOILLER, Mme Sophie HALLEGOT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**D. n°2025.07.08 Convention HLC : mise en œuvre expérimentale d'un réseau d'autostop organisé**

(Rapporteur : M. Delanoë/Délibération)

Haut Léon communauté a démarré en septembre 2023 une étude de faisabilité concernant une expérimentation d'un réseau d'autostop organisé sur son territoire.

Dans le but d'explorer des solutions de mobilité efficaces et rapidement opérationnelles, alternatives à la voiture individuelle, il est proposé de mettre en œuvre cette solution alternative, pour répondre à un besoin en matière d'offre de mobilité, mais aussi pour lutter contre l'autosolisme.

L'objectif est de prévoir la création de points d'arrêt sécurisés et clairement identifiés, permettant aux conducteurs de prendre des passagers de manière spontanée et ainsi de rendre la pratique de l'autostop courante et officielle, en tant que moyen de déplacement à part entière sur le territoire. Ce dispositif permettant de faciliter la mise en relation des conducteurs et autostoppeurs, se fait en autonomie, par les usagers eux-mêmes, directement aux arrêts d'autostop prédéfinis. Cette mise en relation se traduit par l'implantation de panneaux de signalétique matérialisant des « points d'arrêts d'autostop »

répartis sur l'ensemble des communes du Haut-Léon, afin de faciliter l'identification de la pratique, dans un cadre sécurisé.

Afin de clarifier la répartition des rôles et des moyens alloués à cette expérimentation entre HLC et la commune, il y a lieu de signer une convention. La convention entrera en vigueur à compter de sa signature et jusqu'au 31/09/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise en œuvre expérimentale d'un réseau d'autostop organisé avec HLC.

**VOTE :**

- **Pour : 16**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Fait à Plougoum, le 10 juillet 2025

Le Maire, Patrick GUEN	Le secrétaire de séance, Eric MIOSSEC
	

**Acte rendu exécutoire** compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 10 juillet 2025
- La publication, le 10 juillet 2025

*Le Maire,*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).